

L'ÉGALITÉ

un combat d'actualité

Face à la crise systémique qui secoue le monde, Nicolas Sarkozy se présente comme le grand protecteur des Françaises et des Français, multipliant les interventions pour montrer du doigt certains pays voisins si mal gouvernés ! Sa politique d'austérité, avec un tour de vis supplémentaire pour les femmes, serait en quelque sorte un bouclier pour empêcher notre pays de sombrer.

Pas besoin de se convaincre, ici, que pauvreté, précarité, temps partiel contraint, salaires inférieurs... se déclinent au féminin. L'enjeu n'est pas d'en rabattre sur le niveau des solutions ni de « donner un sens à la rigueur » comme l'affirme François Hollande. L'enjeu est bel et bien d'opposer des mesures alternatives pour construire un vaste rassemblement capable de gagner en 2012. Aussi, des questions décisives pour le changement méritent d'être débattues au grand jour : quels choix la majorité politique, qui sortira des urnes, va-t-elle opérer pour reprendre le pouvoir aux banques et aux marchés financiers, pour s'affranchir du traité de Lisbonne et contribuer à construire une autre Europe ?

Ce n'est pas une affaire de compromis entre partis comme viennent de le faire le PS et EELV, mais celle du peuple, afin d'ancrer la politique de la gauche dans la réponse aux besoins populaires et non dans celle des intérêts des marchés financiers. Notre responsabilité est donc de contribuer partout à ouvrir ce débat avec les habitantes et les habitants des quartiers, les salarié-e-s, les étudiant-e-s, les militant-es des associations, les syndicalistes... notamment dans les assemblées citoyennes du Front de gauche.

À l'écoute, dans la réflexion et l'action, avec Jean Luc Mélenchon pour la présidentielle, nos candidates et candidats pour les législatives, nous aurons à cœur de répondre aux cahiers de doléances élaborés lors des États généraux du CNDF : « Les Droits des femmes dans tous leurs états ! » En effet, le week-end qui vient de s'écouler a permis à plus de 150 féministes de se retrouver pour débattre des « Droits des femmes comme enjeu planétaire, des violences sexuelles, des droits des femmes à disposer de leur corps à l'heure où tout est marchandise, à l'égalité dans l'emploi, ou encore à la montée des extrêmes droites et de l'ordre moral. » Ce travail est un formidable point d'appui pour les transformations indispensables à une société de pleine égalité.

Le Front de Gauche doit hausser le ton en étant à l'offensive sur toutes ces questions. Ainsi, par exemple, quand nous exigeons l'égalité des salaires, c'est à la fois une mesure de justice pour les femmes mais un levier pour l'ensemble de la société. Saviez-vous que **la Sécurité sociale perd plus de 52 milliards d'euros de cotisations en raison des inégalités salariales entre les femmes et les hommes ? La résolution de cette injustice sexiste permettrait donc de réduire de moitié son déficit social.**

À nous, militant-e-s communistes, de porter à la connaissance de toutes et de tous ce qui peut contribuer à modifier le rapport des forces pour enfin transformer le quotidien. **L'égalité est un combat avec lequel on ne peut transiger.**

Laurence Cohen



Féminisme

Communiste

sur le site du PCF
www.pcf.fr/femmes

commission
Droits des femmes/féminisme

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2011

Activité de la commission nationale

L'article de la *Revue du projet*
sur la parité

Page 2

Parité : le long chemin

Page 3

Le travail des femmes au cœur
de la crise économique

Page 6

Violences faites aux femmes
ça suffit

Page 7

Formation Angers

Page 8

Actualité

Prostitution :
la France abolitionniste ?

Page 9

Activité unitaire

États généraux du féminisme

Page 10

Agenda

Page 11

SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE ou société d'ordre sexué ?

article publié dans la *Revue du projet*

La bataille idéologique fait rage, dans une situation de crise systémique, les conquêtes des femmes sont remises en cause au non du « libre choix ». En 2011, n'est-il pas paradoxal de devoir écrire un article justifiant l'importante et incontournable place des femmes dans la vie des institutions publiques et politiques ?

Faut-il rappeler l'héritage de la révolution française et notamment l'article 6 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui proclame « *Tous les citoyens étant égaux aux yeux de la loi sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents* ». Ces droits universels sont en réalité des droits essentiellement masculins. Et pourtant, certains philosophes des « Lumières », comme Condorcet, posent la question des femmes dans la sphère publique. Olympe de Gouges prête sa voix aux femmes dans une déclaration des droits de la femme. D'autres femmes sont dans la rue pour exiger du pain ! Mais la révolution les exclut de l'expression formalisée, institutionnalisée de la vie politique.

Le conservatisme de la société française a maintenu les femmes dans une situation d'infériorité juridique durant des décennies. Quelques rappels pour mémoire: les filles ne sont accueillies à l'école publique qu'en 1878, ce n'est qu'en 1944 que les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité ; jusqu'en 1946, les réductions des salaires féminins étaient légalement autorisés ; jusqu'en 1965, les femmes n'avaient pas le droit de travailler sans demander l'autorisation de leur mari ; jusqu'en 1967, les moyens de contraception médicale, notamment la pilule, étaient interdits ; la dépénalisation (sous conditions) de l'IVG, n'a été adoptée définitivement qu'en 1979... Ainsi, outre les différentes formes de pressions culturelles ou religieuses, les institutions républicaines de notre pays joueront un rôle important dans l'existence et le maintien des dominations masculines sur les femmes.

Ce sont les luttes des femmes qui permettront qu'elles soient reconnues comme des citoyennes à part entière ! Mais la bataille idéologique fait rage et dans une situation de crise systémique, les conquêtes des femmes sont remises en cause au nom du « libre choix ». Parler de liberté de choix dans une société capitaliste est un leurre qui peut conduire à des positions fausses et dangereuses. Pour n'en rester qu'au sujet de la place des femmes dans les institutions, notre rôle de parti révolutionnaire n'est-il pas de créer les conditions favorisant la prise de pouvoir des femmes ? On ne peut, en effet, en rester à ce constat accablant : les femmes occupent une portion congrue dans la sphère politique, même après le vote de la loi sur la parité le 6 juin 2000.

Cette loi, qui fait toujours débat au sein de la société française, jusque dans nos rangs : « La parité serait une affaire de quotas, elle institutionnaliserait la différence des sexes, elle obligerait les femmes à assumer des responsabilités alors qu'elles ne sont pas prêtes ou pas capables... Une femme pour une femme, c'est un non sens. » Il est

intéressant de noter qu'on ne s'interroge jamais sur les capacités réelles des hommes, elles sont « naturelles ». Ces blocages, que l'on retrouve dans tous les partis politiques, y compris au sein du PCF, ne sont-ils pas dus, pour une part, au fait que s'attaquer aux pouvoirs politiques, c'est aussi remettre en cause les comportements individuels, intimes qui touchent la sphère privée ?

Pourtant, au-delà des controverses concernant la parité, cette loi nous invite à construire de nouvelles avancées démocratiques. La parité n'est pas une fin en soi, il s'agit d'un levier, d'un outil permettant de remettre en cause l'exclusivité du pouvoir masculin et d'obtenir la reconnaissance de l'égalité des droits dans le domaine politique. Mais cette loi doit être modifiée, enrichie pour obtenir enfin le partage des pouvoirs. Les mesures financières ne sont pas suffisantes, elles sont même inefficaces. Les grands partis paient les pénalités, et rien ne change sur le fond.

Mettons en place un bilan des candidatures et, au-dessous des 50% de représentation des femmes, le parti concerné serait frappé par une interdiction administrative de concourir à telle ou telle élection. Ainsi, il serait pénalisé dans la représentation de tous ses candidats qu'ils soient hommes ou femmes.

N'y aurait-il pas également besoin de mesures coercitives comme l'arrêt des modes de scrutins uninominaux au profit des scrutins de liste ? À titre d'exemple, les femmes ne sont que 107 femmes députées soit 18,7% à l'Assemblée nationale, alors qu'elles sont 48,8% dans les conseils régionaux.

L'exemple de la réforme des collectivités territoriales illustre parfaitement combien le combat contre les discriminations de sexe reste un enjeu démocratique. Si cette loi n'est pas abrogée, de nombreux conseillers seront supprimés et remplacés par des conseillers territoriaux siégeant à la fois dans les conseils généraux et les conseils régionaux avec un titulaire et un suppléant. Il y a fort à parier que les titulaires seront des hommes, les suppléantes des femmes, ce que nous venons de vivre aux dernières cantonales ! Les choix des candidatures pour les élections législatives de 2012 étant en cours, il nous faut être particulièrement attentives à la représentation des candidates.

Quand on se bat pour la pleine égalité entre les femmes et les hommes, on se bat pour faire évoluer la société tout entière. Ainsi, notre engagement va de pair avec celui en faveur de la proportionnelle, indispensable pour sortir du poids de la notoriété des sortants, permettant un vrai renouvellement, donc plus de femmes et de jeunes.

Enfin, pour donner un sens nouveau aux institutions, il est indispensable de permettre aux hommes et aux femmes de toutes conditions sociales de participer aux affaires du pays, ce qui nécessite de mettre en place un statut de l'élu.

La situation des femmes, leurs conquêtes sont un baromètre de la civilisation, à nous de mener le combat ensemble pour faire en sorte que la société fasse un bond en avant en obtenant l'égalité politique.

Laurence Cohen

PARITÉ le long chemin

En 2011, 76 femmes ont été élues au Sénat et représentent 21,8 % de la Haute Assemblée. Pour la première fois depuis longtemps, cette part est en diminution : elles étaient 21,9 % en 2008. Dont 12 sénatrices sur 21 pour le groupe communiste et républicain

Lors des législatives de 2007, la proportion de femmes élues a atteint 18,5 %. Un net progrès par rapport à 2002 (12,5 %). À ce rythme de progression en nombre de sièges obtenus par les femmes (+ 36), la parité serait atteinte à l'Assemblée dans 25 ans, sauf s'il se passe le même phénomène qu'au Sénat.

Si l'on compte 48 % de femmes dans les conseils régionaux en 2010 contre 47,6 % en 2004 et 27,5 % en 1998, seules deux femmes sont à la tête

d'une région, contre trois auparavant. Parmi les conseillers généraux élus en mars 2011, 13,8 % sont des femmes, contre 10,9 % en 2004 et 9,8 % en 2001. Six femmes seulement sont présidentes de conseil général.

Aux élections municipales de 2008, le pourcentage de conseillères municipales était de 35 %. On peut noter cependant une différence importante entre les communes de moins de 3 500 habitants, non soumises aux contraintes de la loi sur la parité, qui comptent 32,2 % de conseillères municipales, et les autres communes qui en comptent 48,5 %. Malgré ces chiffres encourageants, seuls 13,8 % des maires sont des femmes, et celles-ci ne dirigent que 6 des 38 communes de plus de 100 000 habitants.

QUE DIT LA LOI ?

Le 8 juillet 1999, un amendement de la Constitution de la Vème République indique que la loi « favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives » et son article 4 stipule que les partis et groupements politiques « contribuent à la mise en œuvre » de ce principe « dans les conditions déterminées par la loi ».

La loi du 6 juin 2000 contraint les partis politiques à compter moitié de candidates pour les élections qui ont lieu au scrutin de liste : municipales (dans les communes de 3 500 habitants et plus), régionales, européennes et, en partie, sénatoriales. Pour les législatives, les partis qui n'ont pas au moins 48 % de femmes candidates sont pénalisés financièrement. Pour les sénatoriales, seuls les départements de quatre sénateurs et plus (contre 3 et plus auparavant) appliquent la proportionnelle. Ainsi, seuls la moitié des sénateurs sont élus sur scrutin de liste.

La loi du 31 janvier 2007 étend l'obligation de parité aux exécutifs régionaux et municipaux (dans les communes de plus de 3 500 habitants). Lors des élections cantonales, candidat-e et suppléant-e doivent être de sexe opposé.



PARITÉ : le long chemin

La représentation des femmes en politique

	Année	Part de femmes en %
Députées	2007	18,5
Sénatrices	2011	21,8
Maires	2008	13,8
Conseillères générales	2011	13,8
Conseillères régionales	2010	48
Conseillères municipales	2008	35
Députées européennes	2009	43

Source : Observatoire de la parité, ministère de l'Intérieur

Évolution de la part des femmes à l'Assemblée nationale

unité : %

	Part des femmes candidates	Part des femmes élues
1958	2,3	1,3
1962	2,4	1,7
1967	2,9	1,9
1968	3,3	1,7
1973	6,6	1,7
1978	16,3	4
1981	13,1	5,5
1986	25,1	5,8
1988	11,9	5,6
1993	19,5	5,9
1997	23,2	10,8
2002	39,3	12,1
2007	41,6	18,5

Source : Insee

Évolution de la part des femmes au Sénat

unité : %

	Part des femmes élues
1952	2,5
1955	2,5
1958	1,9
1959	1,9
1962	1,9
1965	1,8
1968	1,8
1971	1,5
1974	2,5
1977	1,7
1980	2
1983	3
1986	2,8
1989	3,1
1992	5
1995	5,6
1998	5,9
2001	10,3
2004	16,9
2008	21,9
2011	21,8

Source : Insee

PARITÉ : le long chemin

Évolution de la part des femmes élues dans les conseils régionaux

	Nombre de candidates	Part des femmes parmi les candidats en %	Nombre de femmes élues	Part des femmes parmi les élus en %
1986	2 883	22,5	156 (1)	9,0
1992	4 075	27,0	206 (2)	12,0
1998	6 333	35,9	467 (3)	27,1
2004	8 728	49,4	895 (3)	47,6
2010			902 (3)	48,0

(1) France métropolitaine (avec la Corse) et les régions d'outre-mer. (2) France métropolitaine (sans les conseillers à l'Assemblée de Corse). (3) France métropolitaine (y compris l'Assemblée de Corse) et régions d'outre-mer.

Source : ministère de l'Intérieur

Évolution de la part des femmes élues dans les conseils généraux unité : %

	Part des femmes élues en %
1958*	0,7
1961*	1,1
1964*	1,1
1967*	0,6
1970*	1,2
1973*	2,0
1976*	2,3
1979*	4,3
1982*	3,8
1985*	4,2
1988*	4,1
1992*	5,6
1994*	5,4
1998	8,6
2001	9,8
2004	10,9
2008	13,1
2011	13,8

Source : Observatoire de la parité, ministère de l'Intérieur

* France métropolitaine

Évolution de la part des femmes parmi les maires et les conseillers municipaux unité : %

	Part des femmes maires	Part des femmes conseillères municipales
1947	0,7	3,1
1953	0,8	2,9
1959	1,0	2,4
1965	1,1	2,4
1971	1,8	4,4
1977	2,8	8,3
1983	4,0	14,0
1989	5,5	17,2
1995	7,5	21,7
2001	10,9	33
2008	13,8	35

Source : Observatoire de la parité, ministère de l'Intérieur

31% des conseillers généraux sont des cadres pour 1% des ouvriers
Employé-es et ouvriers représentent la moitié de la population active, mais seulement 6% des député-e-s

INÉGALITÉS DES SALAIRES DES FEMMES

52 milliards de moins pour la Sécurité sociale

Selon une étude statistique de l'INSEE remise en 2008 et portant sur les salaires versés en 2007, la masse totale des salaires versés en direction des salariés du secteur privé atteint la somme de 460 000 000 000 euros.

Selon l'observatoire les inégalités, tous temps de travail confondus, des salaires des femmes équivalent en moyenne à 73 % de celui des hommes, selon les données 2006 publiées par le ministère du Travail. Les femmes touchent donc 27 % de moins que les hommes.

Masse salariale totale versée/25% = part de masse salariale non versée en raison des inégalités.

Résultat : 460 000 000 000 % 27% = 124 200 000 000 (de salaires non versées aux femmes et ne vont donc ni à la consommation, ni à l'épargne).

Analyse : ce sont donc 124 milliards d'euros (au moins) et par année, qui ne sont pas versés aux femmes en raison des inégalités salariales dont elles sont victimes.

Pour voir ce que coûtent les inégalités salariales femmes-hommes à la Sécurité sociale

En France, le salaire médian est de 1580 euros, ce qui correspond à 1,5 SMIC. Pour les salaires correspondants à 1,5 SMIC, le taux de cotisation correspond à 42,15.

Ensuite, il faut appliquer à ce chiffre le taux de cotisation qui aurait du lui être appliqué si cette part avait été réellement versée. Comme il n'est pas possible de le faire de manière homogène, les taux de cotisations variant, notamment selon que les salariés sont cadres ou non, nous pourrions décider d'appliquer le taux de cotisation corres-

pondant au salaire médian : 42,15%, ce qui naturellement minore les résultats.

Au final, on obtient la somme des cotisations patronales non versée à la Sécurité sociale compte tenu de l'existence de ces inégalités.

Résultat : 124 200 000 000 % 42,15% = 52 164 000 000 de cotisations patronales perdues en raison des inégalités salariales.

Conclusions : la Sécurité sociale perd donc plus de 52 milliards d'euros de cotisations en raison des inégalités salariales entre les femmes et les hommes ; à elle seule, la résolution des inégalités salariales entre les femmes et les hommes permettrait donc de réduire de moitié le déficit cumulé de la sécurité sociale qui s'élève à 100 milliards d'euros environ.

Les conséquences sur la consommation

D'après les données de l'INSEE, en 2003 (il n'y pas d'étude plus récente), 83% du revenu disponible est consacré à la consommation.

Insee Première N° 1265 - novembre 2009 :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1265#inter1

Ainsi, pour calculer la perte en termes de consommation, il suffit de prendre la masse des salaires non versés et de lui appliquer ce ration de 83%.

Résultat : 124 200/83% = 103 086 000 000.

Analyse : ce sont donc bien un peu plus de 103 milliards qui échappent chaque année à la consommation et donc indirectement à l'emploi.

Christophe Rondel



25 NOVEMBRE

journée internationale contre les violences faites aux femmes

Une belle présence du cortège du Front de gauche dans la manifestation qui a eu lieu le 5 novembre pour réclamer une réelle application de la loi votée en 2010.

Au-delà de cette manifestation, qui a rassemblé 5000 personnes à Paris, de nombreuses initiatives ont eu lieu, certaines étaient unitaires, d'autres initiées par le PCF, notamment à Lanestère où les femmes communistes ont saisi l'occasion de la Fête de l'Humanité/Bretagne pour organiser un débat contre les violences faites aux femmes, avec Odette Terrade qui s'est beaucoup battue sur les droits des femmes au Sénat pendant son mandat parlementaire.

À la suite de cette première initiative, une autre est programmée, avec Clémentine Autain.

De nombreuses autres initiatives avec utilisation du modèle de tract national et diffusion sur la journée comme dans l'Indre et Loire.

Ce département devait accueillir un atelier citoyens/citoyennes le 25 novembre 2011, sur le thème des violences contre les femmes afin d'enrichir le programme *L'Humain d'abord*. En raison de très nombreuses initiatives en cette journée, cet atelier a été repoussé au 21 Janvier 2012 à Tours.

Élisabeth Ackermann

COMMUNIQUÉ

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ÇA SUFFIT !

Le 5 novembre dernier, nous étions des centaines dans la rue pour dénoncer ce fléau.

Et aujourd'hui 25 novembre, nous sommes partie prenante de nombreuses initiatives pour alerter sur ce phénomène et améliorer la loi obtenue de haute lutte en 2010. En effet, cette loi doit comporter des mesures de prévention plus conséquentes et l'État doit véritablement en assurer l'application par l'attribution de moyens sur l'ensemble du territoire.

Avec le *Collectif national droits des femmes*, dont le Parti communiste français est membre, nous voulons l'application d'une véritable loi-cadre contre les violences faites aux femmes.

L'actualité récente, et les commentaires qu'elle a inspirés, nous démontre une fois de plus le poids des mentalités rétrogrades qui pèse sur notre société.

Le respect des femmes, l'égalité dans la sphère publique comme privée passe par l'adoption de lois avec les moyens de leur application.

C'est ce que porteront nos candidates et candidats, au sein du Front de gauche, pour les échéances électorales de 2012.

Parce que les communistes se battent pour une transformation de la société portant la satisfaction des besoins humains, la démocratie en son cœur, cette lutte contre les violences est fondamentale.

Laurence Cohen

responsable nationale du PCF *Droits des femmes/ féminisme*



FORMATION À ANGERS la place des femmes en politique

Tel était la thématique de la formation organisée par les responsables des commissions *Formation* et *Droits des femmes/féminisme*, Christhel et Lydie, de la fédération du Maine et Loire. Laurence Cohen et moi-même y participions pour la commission nationale.

Nous avons eu un échange très riche durant lequel les participantes et participants ont mis à jour les obstacles à l'application de la parité politique, ont réfléchi ensemble sur l'idée qu'il ne peut pas y avoir de transformation de la société sans application réelle des droits des femmes. Notre action doit impérativement conjuguer l'anti libéralisme et l'anti patriarcat, s'opposer à tout recul et dénoncer que capitalisme et patriarcat s'entremêlent pour construire une société de « non libre » choix.

Plusieurs éléments ont été abordés, comme le rôle millénaire qu'ont joué les religions dans la construction de la société sexuée. Des exemples ont été cités comme l'éducation et les filières de formation filles/garçons, les jouets sexués en cette période de fête, le partage des tâches domestiques dans la famille.

Les participants et participantes ont conclu que la parité ne peut donc pas être vue par le prisme du quota pour imposer des femmes dans la vie politique. La parité nous oblige à réfléchir à un nouvel âge de la démocratie, aux enjeux de l'émancipation humaine. La formation s'est conclue sur l'idée d'aller vers une réunion publique, notamment avec les candidat-es du Front de gauche aux législatives.

Élisabeth Ackermann

PROSTITUTION la France abolitionniste ?

COMMUNIQUÉ

LE CORPS N'EST PAS UNE MARCHANDISE

À la veille de la présentation, à l'Assemblée nationale, d'une résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France en matière de prostitution, les communistes tiennent à réaffirmer leur soutien à une telle initiative qui prolonge leur combat contre toute exploitation sexuelle. Ils s'inscrivent totalement dans la démarche abolitionniste, définie par la Convention de l'ONU en 1949 et ratifiée par la France en 1960. En effet, la prostitution est une violence terrible, principalement contre les femmes, c'est une violation des droits humains.

En 2002, le Parti communiste français était à l'initiative d'un colloque intitulé *Agir ensemble contre la traite des personnes et la prostitution*. Il avait rassemblé de nombreuses associations de terrain et fait l'objet d'une brochure. Marie-George Buffet, députée, y avait donné suite par la proposition d'une loi contre la marchandisation des corps et comportant des mesures de prévention et d'accompagnement des personnes prostituées.

La convention abolitionniste du 29 novembre dernier, sous l'impulsion du *Mouvement du Nid*, a constitué une nouvelle étape fondamentale dans la mobilisation contre le système prostituteur.

Le corps n'est pas une marchandise. Il faut cesser toute cette hypocrisie qui sanctionne les personnes qui se prostituent au lieu de lutter contre le proxénétisme et le blanchiment d'argent.

Ensemble, nous avons réussi à faire adopter une loi contre les violences faites aux femmes, ensemble nous pouvons obtenir une loi d'abolition du système prostituteur avec des moyens humains et financiers pour son application.

C'est le sens de l'engagement du Parti communiste français.

5 novembre 2011

Laurence Cohen

responsable nationale du PCF
Droits des femmes/ féminisme

DOIT-ON PÉNALISER LE CLIENT DE LA PROSTITUTION ? je réponds oui

article de Marie-George Buffet, députée de Seine-Saint-Denis,
publié dans l'hebdomadaire *Politis* N° 1180 du 8 décembre 2012

Il s'agit de savoir dans quelle société nous souhaitons vivre et le type de rapports humains au sein desquels nous souhaitons évoluer.

La prostitution n'est pas une affaire privée. Elle relève d'un système généré par une certaine vision de la société et de son organisation. On devrait parler de système prostitutionnel reposant sur deux leviers: le patriarcat et la loi du marché.

Nous parlons d'une violence exercée à l'encontre des femmes. Car il ne s'agit en aucun cas d'une relation librement consentie, ni non plus égalitaire, mais bien d'un acte inégalitaire où l'un décide et l'autre s'exécute, où la liberté pour l'un commande la dépendance pour l'autre, où le plaisir de l'un repose sur l'asservissement de l'autre. Parler de violence dans ce cas n'est donc pas fortuit, car l'on traite ici d'une forme d'aliénation de la liberté d'un individu.

Vendre son corps ou faire payer un acte sexuel imposé relève d'un système où l'humain est marchandise et doit se plier aux volontés de celui qui paie. On est donc à cent lieues de l'émancipation et de la liberté.

Ici, l'intime relève non pas du « privé », mais du politique au sens du choix fait par et pour la société : en faveur de qui et sur quelles bases doit-elle s'organiser ?

Soit on se moque de la personne humaine et tout dépend de la loi de l'offre et de la demande. Soit on se fonde sur l'humain d'abord, et la loi du marché doit laisser la place à une société de liberté et d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce qui impose de mettre au jour la responsabilité du client dans le système prostitutionnel. Une affiche placardée sur les murs de Madrid disait en 2005 : « *C'est parce que tu paies que la prostitution existe !* » Je crois en effet que sans demande, et donc sans clients, la prostitution et le proxénétisme auraient plus de mal pour prospérer. les premiers résultats de la loi de 1999 en Suède en témoignent (recul jusqu'à 50% de la prostitution de rue).

Pénaliser « le client », c'est d'abord pénaliser la demande au lieu de condamner les personnes prostituées et de faire porter sur les victimes la responsabilité de la violence s'exerçant à leur encontre. Cela relève aussi du combat contre toutes les

violences sexuelles, car l'acceptation par la société d'une relation sexuelle fondée sur la domination ne peut que favoriser la tolérance à l'égard des agressions sexuelles. Car, comme on sait que le viol est commis en général par une personne proche de la victime, de récentes études montrent aussi que le client de la prostitution, c'est « monsieur tout le monde ». Un « monsieur tout le monde » lui-même victime d'un formatage social où la masculinité, voire la virilité, passe par la domination.

Que la société dise au client que le corps n'est pas une marchandise doit permettre à ce client de se responsabiliser, voire à envisager son rapport aux autres d'une façon différente et certainement plus libératrice aussi pour lui. Une étude sur les clients menée à Londres montrait en effet que, pour ces derniers, la prostitution ne leur apportait aucune satisfaction mais des remords, regrets, confusion, colère, solitude...

Pénaliser le client serait donc un acte fondateur d'une nouvelle liberté, pour les femmes et les hommes en aidant à libérer les uns comme les autres du système prostitutionnel.



3-4 DÉCEMBRE

états généraux du féminisme

A l'appel du *Collectif national droits des femmes*, les états généraux se sont tenus à Bobigny où plus de 150 militantes féministes, représentantes de différentes associations féministes, ont fait le point de la situation politique et des mesures actuelles allant à l'encontre des droits des femmes.

Ainsi, plusieurs thématiques ont permis de faire le point sur les réalités d'aujourd'hui et mener les actions indispensables concernant, l'égalité professionnelle femme/homme, l'évolution de la pauvreté des femmes, les droits à la santé et à la maternité choisie, la lutte contre les violences faites aux femmes et la récente loi dont l'application est quasi inexistante faute de moyens

humains et financiers, les droits des femmes à l'échelle de la planète, un enjeu essentiel à toutes transformations des sociétés, une fois de plus les révolutions arabes sont là pour en attester, le féminisme et le modèle familial, le féminisme à l'épreuve de l'ordre moral et du Front national.

De très nombreuses responsables d'associations, chercheuses, sociologues étaient présentes et ont apporté de très très nombreux éléments pour notre réflexion. Ces travaux nous aideront à mener la contre offensive de la politique de ce gouvernement. Les participantes de ces états généraux ont de nouveau rendez-vous le samedi 14 janvier 2012 rue Cabanis Paris 14ème au SNIUPP.



AGENDA

21 janvier

Atelier citoyens/citoyennes contre les violences faites aux femmes à Tours

28 janvier

Réunion nationale des secrétaires de sections

à toutes et tous
la commission nationale *Droits de femmes/féminisme*
souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Tee-shirts *Égalité*

Il y en a encore.

N'en pas doutons pas, de nombreux rassemblements sont appelés à se dérouler pour riposter à la politique du gouvernement.

Porter le tee-shirt *Égalité* peut être un bon moyen de rendre visible le combat pour l'égalité des femmes et des hommes au sein du mouvement social.

Vous pouvez passer vos commandes auprès d'Élisabeth Ackermann
au 01 40 40 12 27 ou eackermann@pcf.fr

BON DE COMMANDE tee-shirts *Égalité*

Fédération : _____
nom et adresse

Camarade qui passe commande : _____
nom et prénom, téléphone

nombre

_____ **tee-shirts - taille small à 10 euros** = _____

_____ **tee-shirts - taille large à 10 euros** = _____

Total commande : _____

ci-joint : règlement _____